



NUMÉRO	SUJET
<b>60-2020</b>	<b>Demande de crédit de CHF 340'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Gérard Produit</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La convention triennale 2018-2020 engageant l'Usine à Gaz, la Ville de Nyon et la Région de Nyon arrivant à terme, le présent préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2021-2024 et d'en fixer les termes financiers. La période de travaux d'agrandissement de l'Usine à Gaz arrivant également à terme, les activités pourront reprendre au sein du nouveau bâtiment, raison pour laquelle il est proposé d'augmenter le soutien progressivement pour retrouver le montant accordé avant la période de transition. La présente convention sera quadripartite puisqu'elle engagera également le Canton de Vaud.

## Contexte / Enjeux

Les statuts de l'association de communes entrés en vigueur en 2016 ont permis de préciser le rôle régional dans le développement et la mise en œuvre d'une politique culturelle (art. 5). La stratégie vise à en tirer profit dans le développement économique-touristique. Cette convergence des politiques permet de consolider les acquis et participe au renforcement des soutiens tiers, cantonaux en particulier.

### **L'économie culturelle, un vecteur touristique à développer**

Les axes de la politique culturelle sont le fruit d'un dialogue construit depuis 2010 entre les milieux culturels, les communes et partenaires cantonaux. En la matière, la Région de Nyon est devenue un modèle pour d'autres régions vaudoises. Dynamique, la gouvernance mise en place incite à la création artistique professionnelle, aux partenariats entre institutions pour la co-production et à la découverte de territoires « hors les murs ».

Aujourd'hui, les résultats sont probants : Visions du réel, le Théâtre de Rolle, l'Usine à Gaz et le far°, contribuent fortement au rayonnement du district de Nyon. La contribution des institutions culturelles à la chaîne de valeurs économique-touristiques est avérée, du transport aux nuitées hôtelières, en passant par la restauration, les commerces et les services financiers notamment.

Ainsi les institutions culturelles contribuent à la richesse culturelle de la région et à son attractivité, tant pour ses habitants que pour les visiteurs.

### **L'Usine à Gaz, une institution culturelle en développement**

L'Usine à Gaz constitue le premier lieu d'accueil du district de Nyon dédié aux arts de la scène. Géré par une équipe de professionnels, il est bien intégré au sein de la scène romande.

Si depuis juin 2018 elle propose une saison « hors-les-murs », elle devrait réintégrer les locaux de l'Usine en fin mars 2021. S'en suivra une période d'aménagement technique, une fête d'inauguration avant l'été pour offrir une saison 2021-2022 dans la nouvelle configuration, à savoir, en disposant d'une salle de théâtre de plus de 200 places, de locaux de répétitions, de logement pour les artistes en résidence. Cette salle de théâtre a pour particularité la plus grande scène, ce qui permet également de présenter des formes artistiques telles que la danse ou le cirque et d'accueillir des spectacles qui ne peuvent l'être ailleurs dans la région.

Son développement permettra de disposer non seulement d'une nouvelle salle de théâtre, mais d'un outil majeur pour la création artistique. C'est précisément ce dernier aspect qui justifie l'augmentation du soutien de l'Etat de Vaud et sa participation à la convention.

### *Politique culturelle*

La politique culturelle encourage le soutien aux lieux dont le fonctionnement est professionnalisé. En effet, de tels lieux sont structurants pour la vie culturelle de la Région. Ils permettent d'assurer aux artistes des conditions de travail correctes tout en leur faisant bénéficier de leurs réseaux. En effet, une institution comme l'Usine à Gaz s'inscrit dans un réseau de théâtres et de salles de musique, permettant ainsi de faciliter la diffusion des artistes, la production ou la co-production de spectacles. Sans ces institutions, les artistes ne bénéficient ni de lieux où se produire, ni de professionnels pour les entourer, les encourager ou les conseiller. De tels lieux se doivent également de s'inscrire dans le tissu régional, de créer des synergies, des collaborations.

L'Usine à Gaz nouvellement équipée, offrira un nouveau lieu de création avec possibilité de résidence et de nouvelles possibilités en termes de programmation, le tout contribuant à la diffusion de l'activité culturelle et donc du rayonnement régional dans l'arc lémanique et plus largement en Suisse romande.

### *Bilan de la convention 2018-2020*

Depuis juin 2018, l'Usine à Gaz propose un programme « hors-les-murs ». Ce dernier enregistre une baisse de l'activité artistique qui oscille entre 30 et 40% par rapport à une année habituelle. En effet, l'organisation d'une telle saison s'avère plus compliquée puisqu'il faut aménager entièrement les lieux pour chaque événement. Cependant, l'Usine à Gaz a atteint les objectifs qui avaient fixés dans la convention :

- Programmation : entre 2018 et 2019, ce sont environ 120 artistes qui se sont produits dans 13 lieux différents (dont 8 à Nyon et 5 dans différents lieux de la Région), lors de représentations théâtrales ou d'humour, de représentations pour le jeune public et pour les écoles, ainsi que de concerts.
- Collaborations : l'équipe de l'Usine à Gaz s'est tenue à disposition pour des collaborations techniques ou artistiques avec différents acteurs de la région comme la fête de la musique, les Hivernales, la Parenthèse, le Casino Théâtre de Rolle, le Théâtre de Grand-Champ et différentes manifestations organisées par les services de la Ville, le Gymnase de Nyon, entres autres événements.
- Autres activités : l'association participe activement aux séances de suivi du chantier, prépare l'inventaire, le budget et les demandes de subventions pour l'équipement technique de la salle. Les techniciens s'occupent de l'entretien du matériel entreposé.

L'association a également subi un changement au sein de la direction, de la présidence et du comité. Elle a donc procédé au recrutement de la nouvelle direction, accompagné par un jury comprenant des experts dans les domaines des arts de la scène et de la musique. Depuis avril 2019, c'est donc Karine Grasset qui occupe le poste de directrice, après avoir occupé pendant 12 ans le poste de secrétaire générale de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles).

Katyla Labhard a quant à elle repris la présidence de l'association. Afin de préparer l'équipement de la salle et de préparer la nouvelle saison, l'équipe s'est agrandie dans la deuxième partie de 2020.

#### Financement durant cette période

		2017	2018	2019	2020
<b>Budget (CHF)</b>		<b>1'175'000</b>	<b>765'000</b>	<b>640'000</b>	<b>860'000</b>
<b>Financements (CHF)</b>	Ville	410'000	410'000	380'000 <sup>1</sup>	515'000
	Région	100'000	70'000	70'000	70'000
	Canton	30'000	30'000	30'000	30'000

## Objet de l'action proposée

### Convention quadripartite 2021-2024

La convention 2018-2020 prévoyait une ouverture de la nouvelle Usine à Gaz en fin d'année 2020. Entretemps, quelques imprévus (dont la situation sanitaire) ont ralenti les travaux. La remise du bâtiment est donc prévue pour fin mars. S'ensuit une période d'installation technique et de préparation (environ 3 mois). Il est prévu néanmoins que le festival Visions du réel puisse bénéficier de la salle pour son édition 2021. La fête d'inauguration du bâtiment aura lieu en juin et la première saison complète dans la nouvelle infrastructure sera la saison 2021-2022. Entretemps, l'équipe sera renforcée. Il lui faut en effet, en plus de la programmation usuelle qui sera plus importante qu'auparavant, préparer toute la communication visuelle, commander et installer le matériel technique<sup>2</sup>.

Pour cette troisième convention avec l'Usine à Gaz et la Ville de Nyon, le Canton se joindra aux signataires.

La convention comprend en annexe un budget prévisionnel, le projet artistique de l'institution, ses objectifs ainsi que des indicateurs d'évaluation. Après chaque année ou saison, l'association fournit un rapport d'activités ainsi que les comptes pour une évaluation annuelle.

## Financement

La période hors-les murs (2018-2020) n'étant pas représentative des activités habituelles de l'association, le tableau ci-dessous reprend également les montants de 2017, année durant laquelle l'association disposait encore d'un lieu.

<b>Soutiens (CHF)</b>	2017	2020	2021	2022	2023	2024
Ville de Nyon <sup>3</sup>	410'000	515'000	600'000	690'000	770'000	800'000
Canton de Vaud	30'000	30'000	60'000	75'000	100'000	100'000
Région de Nyon	100'000	70'000	70'000	80'000	90'000	100'000

La Ville de Nyon s'engage à augmenter le financement à CHF 600'000, soit une hausse de plus de 45%. Elle prévoit également une augmentation progressive sur la durée de la convention. De plus, la

<sup>1</sup> Ce montant était celui prévu par la convention, il a cependant subi une baisse de 5% à la suite de la baisse du budget culture de la Ville de Nyon, le montant versé était donc de CHF 361'000.

<sup>2</sup> Dans le préavis municipal 229-2015 concernant la demande de crédit pour les travaux d'extension de l'Usine à Gaz, il est prévu que l'association trouve le financement et équipe la salle à hauteur de CHF 300'000. Il s'avère que ce montant s'élève aujourd'hui à CHF 750'000.

<sup>3</sup> Concernant les montants de 2022, 2023 et 2024: sous réserve de validation par la Municipalité.

Ville s'engage à octroyer l'équivalent des frais de loyer (un montant équivalent à CHF 180'000 par année, soit CHF 135'000 en 2021).

Le Canton, qui rejoint pour la première fois la convention, considérant le nouvel équipement d'intérêt suprarégional augmente considérablement sa participation puisqu'il doublera sa contribution en 2021 pour ensuite augmenter jusqu'à CHF 100'000.

## Financement de la Région

### *Contribution du budget culture*

La situation financière de la Région ne permet pas un soutien équivalent à celui attribué avant la période hors-les-murs. Cependant, une augmentation progressive sur la durée de la convention permet de retrouver un budget identique à la subvention initiale, ceci afin d'accompagner l'Usine à Gaz dans son développement.

### *Contribution FRET*

La contribution du fonds FRET pour un montant annuel de CHF 30'000 a été validée pour 2021. Le soutien pour la période 2022-2024 devra être approuvé ultérieurement par la commission liée à ce fonds.

Montants en CHF attribués par la Région dans le cadre de la convention	2017	2020	2021	2022	2023	2024
Budget culture, conventions (150.3650)	70'000	50'000	40'000	50'000	60'000	70'000
Participation FRET (150.4811)	30'000	20'000	30'000	30'000	30'000	30'000
<b>Total</b>	<b>100'000</b>	<b>70'000</b>	<b>70'000</b>	<b>80'000</b>	<b>90'000</b>	<b>100'000</b>

## Situation sanitaire et conséquences

Les budgets proposés tiennent compte d'une situation normale. Il est pour l'heure impossible de prévoir le déroulement des prochaines saisons et les conséquences que la situation sanitaire pourrait avoir sur celles-ci. Néanmoins, la saison culturelle proposée par l'Usine à Gaz en 2020-2021 tient compte de cette situation puisque la grande partie de la programmation est composée d'artistes suisses, permettant ainsi de limiter les risques. Toutefois, il n'est pas exclu que les lieux doivent refermer leurs portes ou inventer d'autres formes à l'avenir, comme elles l'ont déjà fait en 2020 lors du semi-confinement. Les situations financières de chaque institution et leurs besoins seront alors analysés en fin d'exercice, avec la Ville et le Canton, afin de déterminer si la subvention peut être maintenue ou si elle doit être revue à la baisse.

## Communication

Une communication sera préparée pour valoriser le soutien de la Région de Nyon à l'Usine à Gaz.

## Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Rayonnement du district dans l'arc lémanique et au-delà.
Bénéfices pour les communes	Synergies dans le développement de l'offre culturelle.
Bénéfices pour les habitants	Offre culturelle de qualité à proximité du lieu de résidence.

## Conclusion

L'Usine à Gaz se prépare à reprendre ses activités dans un lieu unique en Suisse romande, qui viendra compléter l'offre culturelle régionale tout en participant au rayonnement de la région dans l'arc lémanique. La nouvelle convention quadriennale, qui scelle le soutien à la création, permet également une augmentation de la participation de l'Etat de Vaud à la signature.

Il est donc pertinent que la Région de Nyon soutienne une telle institution. La proposition est néanmoins adaptée à la situation financière actuelle de la Région de Nyon et propose une augmentation progressive de l'apport, qui en 2024 atteindra le niveau du soutien à l'ancienne Usine à Gaz. En ce sens, aucune hausse n'est demandée par rapport au montant octroyé en 2017 avant les transformations.

## Annexes

- Budget prévisionnel 2021-2024
- [FRET Sources du financement régional](#)
- [Positionnement artistique de la région de Nyon : pour une politique culturelle régionale](#)
- [Politique culturelle dans le programme de législature 2016-2021](#)
- [Etat des lieux 2017 de la politique culturelle](#)
- [Développement touristique](#)

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 60-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 340'000 pour la période quadriennale de 2021 à 2024 (sous réserve de l'obtention du budget en 2021, 2022, 2023 et 2024). Le montant est décomposé comme suit :
- CHF 220'000 à raison de CHF 40'000 en 2021, CHF 50'000 en 2022, CHF 60'000 en 2023 et CHF 70'000 en 2024  
CHF 120'000 à raison de CHF 30'000 par année sur le FRET
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 340'000 en faveur de l'association de l'Usine à Gaz
- d'imputer le montant total de CHF 340'000 comme suit :
- CHF 220'000 sur le compte de 150.3650 et
- d'autoriser le financement de CHF 120'000 par un prélèvement sur le fonds FRET comptabilisé sur le compte 150.4811
- Ces montants seront versés au bénéficiaire par tranches annuelles sur 4 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général